

plus inutilement accepté les plus grands rieques, exposé le pays à la plus grande humiliation, et il leur sera très difficile d'expliquer pourquoi nous devrions accepter le présent traité comme un règlement équitable.

Cependant, en réponse à l'honorable député, je n'ai pas l'intention d'entrer dans de plus amples détails sur ce sujet aujourd'hui, mais j'espère qu'il mettra devant la Chambre, le plus tôt possible, tous ces documents dont il a parlé, et qu'il nous fournira l'occasion de discuter avec tout le soin possible cette importante question.

Pour ma part je puis dire que je suis prêt comme je l'ai toujours été, à faire toute les efforts pour ménager nos bonnes relations avec la république voisine; je considère ce point d'une valeur incalculable pour le Canada, bien que je puisse différer complètement d'opinion avec l'honorable ministre sur le mode qu'il a adopté pour obtenir de telles relations.

Je crois beaucoup que la discussion dans cette question nous conduise tout au plus à la conclusion que de ce mal il peut résulter quelque bien, et le peuple canadien comprendra peut-être enfin, qu'il lui faut de toute nécessité revendiquer ses droits, dans toute question concernant son commerce dans l'Amérique du Nord.

Je crois, et j'ai de bonnes raisons pour croire, que si le soin de conduire ces négociations eût pu être confié entièrement au Canada il en serait résulté plus de bien que dans le cas actuel.

Je crains que notre cause n'ait été jugée longtemps d'avance, du moins par ceux à qui elle a été confiée, et que l'on ait décidé alors que nos intérêts ne devaient en aucune manière avoir préséance sur les intérêts supposés de la mère-patrie.

**M. MITCHELL:** Les chefs des deux côtés de la Chambre en sont venus, je crois, à une entente, de clore ce débat à six heures. Ainsi donc quand bien même je désirerais dire quelque chose en réponse au très honorable ministre et critiquer ainsi certaines opinions émises par les membres de l'opposition, le temps ne le permet pas, et d'ailleurs je ne veux pas prolonger le débat, il ne serait pas sage surtout de discuter les termes du traité avant de recevoir tous les renseignements.

Je dois offrir mes remerciements à l'honorable député de Gaspé, (M. Joncas) pour la manière dont il a parlé de moi en rapport avec cette question, et je dois le féliciter, ainsi que l'honorable député de Haldimand (M. Montague), de l'habileté avec laquelle ils se sont acquittés de leur devoir en exposant les vues du gouvernement actuel devant la Chambre.

Je ne partage pas l'opinion émise dans le discours du trône, que le traité contentera les deux nations. Je n'admets pas cela. Le traité ne me semble pas avantageux pour le Canada, je ne vois pas que l'on nous ait fait des concessions. Mais comme je l'ai dit déjà, je ne veux qu'enregistrer ma protestation contre la déclaration faite dans l'adresse et qui est censée être l'opinion de la Chambre en général. Je ne ferai aucune autre remarque sur ce sujet, je prierais seulement la Chambre de me fournir l'occasion d'exposer mes vues dans la discussion qui aura lieu lorsque les documents seront déposés sur la table.

Le discours du trône renferme une foule d'autres sujets que je n'approuve pas. Je crois que la question de l'augmentation de notre commerce demande le plus soigneux examen de notre part, et toutes les démarches nécessaires devraient être faites pour obtenir un tel résultat.

Mais en regardant l'horloge je vois qu'il est impossible de traiter toutes ces questions maintenant et je ne me lève que pour que l'on ne puisse pas dire plus tard que je suis resté silencieux, et que j'ai, par ce silence, approuvé les déclarations faites à ce sujet dans le discours du trône.

Il y a une autre chose dont je veux parler. Je n'aime pas ces arrangements faits entre les deux chefs des deux grands partis de cette Chambre, et bien que je sois généralement

d'accord avec les honorables membres de ce côté-ci, lors des divisions, l'honorable député qui vient de parler a fait des déclarations que je ne puis entièrement approuver au sujet de la politique des chemins de fer et aussi de la politique nationale du gouvernement actuel. M. l'Orateur, je dois dire, au sujet de la politique nationale, que j'ai été un de ceux qui ont approuvé le très honorable ministre en 1878, et j'ai été défait. Je l'ai aussi appuyé en 1882, comme membre indépendant, sur sa politique nationale.

Mais, M. l'Orateur, la politique nationale de 1878 n'est pas la politique nationale d'aujourd'hui. L'imposition de 25 pour 100 sur les articles consommés dans le pays, doit-elle être comparée aux droits d'aujourd'hui? Des commerçants dignes de foi de Montréal me disent que le tarif actuel s'élève à 145 pour 100 sur certains articles. Est-ce là la politique nationale que j'approuvai en 1878 et en 1882? Non, M. l'Orateur. Je veux que l'on comprenne bien mon attitude sur ce point.

Maintenant, sur la politique des chemins de fer, je diffère quelque peu d'opinion avec mon honorable ami. J'admets comme correcte la politique suivie par le gouvernement de l'honorable ministre en construisant une voie ferrée qui traverse le continent. J'ai supporté le gouvernement sur cette question, mais, sur certains points de cette politique, il se peut que j'aie l'occasion de dire pourquoi je ne puis donner mon appui au gouvernement.

Encore un mot, le très honorable ministre a signalé ce qu'il croit être la cause de la prospérité du pays. Il a osé dire que si le Nord-Ouest n'est pas aussi prospère qu'il désire le voir, cela est dû aux honorables membres de l'opposition qui, dit-il, ont décrié cette partie du pays. Il se peut, M. l'Orateur que les honorables membres de ce côté-ci de la Chambre méritent des reproches à ce sujet, il est possible qu'ils aient trop souvent condamné les mesures du gouvernement; mais je dis à l'honorable ministre que ce qui a retardé la colonisation dans le Nord-Ouest depuis quelques années c'est la mauvaise administration de ce gouvernement, administration qui a créé une rébellion coûtant au pays \$7,000,000. Voilà la véritable cause qui a, depuis quatre ou cinq ans, arrêté le progrès dans cette partie du pays; et si l'honorable ministre eût plus soigné l'administration des affaires de ce pays il n'y aurait pas eu de rébellion, et nous n'aurions pas à déplorer les embarras de ce pays, qui sont connus de l'étranger et retardent l'immigration. J'aurai plus tard, durant cette session, l'occasion de discuter toutes ces questions.

Les paragraphes 1 jusqu'à 13 inclusivement sont adoptés.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose—

Que les dites résolutions soient renvoyées à un comité spécial composé de sir John A. Macdonald, sir Hector Langevin, et de M. Montague et Joncas, à l'effet de préparer une adresse en réponse au discours de Son Excellence le gouverneur général aux Chambres.

Cette motion est adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse, lequel étant lu une seconde fois, est adopté, et il est alors ordonné que la dite adresse soit grossée, et qu'elle soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

#### SUBSIDES.

M. BOWELL : Je propose—

Que mardi prochain, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.